

Conditions de travail des chauffeurs d'autocar

1^{er} février 2007

Question orale à Monsieur Landuyt, Ministre de la Mobilité

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, en Bavière, un autocar belge est sorti de la route et a été gravement accidenté. On ne déplore fort heureusement aucun mort. Mais il y eut plusieurs blessés – dont un grave.

Je ne veux évidemment pas intervenir dans l'enquête en cours, mais, en tant qu'ancien chauffeur d'autocar (j'ai pratiqué ce métier pendant plus de vingt ans), je puis apporter mon témoignage sur les conditions de travail de cette catégorie professionnelle.

Les sociétés belges d'autocars totalisent un nombre d'accidents plus élevé que les sociétés françaises et allemandes. A quoi cela est-il dû ? Au fait que les chauffeurs d'autocars sont très, très mal payés... En effet, le salaire horaire en ramassage scolaire est de 9,88 euros brut. En tourisme, il est de 83,75 euros par jour pour moins de 12 heures, et de 91,11 euros si le chauffeur dépasse les 14 heures.

Monsieur le Ministre, cela veut dire qu'un chauffeur d'autocar qui a la responsabilité de nombreuses vies, et souvent d'enfants, gagne largement moins qu'une femme à journée.

Dans ces conditions, pour avoir une vie décente, les chauffeurs sont obligés de conduire pendant un nombre d'heures incroyables.

Croyez-en mon expérience professionnelle. Ce sont des gens exténués qui « descendent » vers les stations de sport d'hiver ou vers l'Espagne en période estivale. Vous allez me dire que des lois, des contrôles multiples et variés, existent déjà pour limiter le nombre d'heures de travail. Certes, mais comme pour le ramassage scolaire, il n'est pas obligatoire de mettre des disques dans le tachygraphe. Il est facile de faire tantôt du scolaire, tantôt du tourisme.

Il existe qu'une seule solution pour empêcher ces accidents : c'est d'interdire toute circulation d'autocar entre 3 heures du matin et 6 heures du matin. Car tous les tachygraphes, toutes les boîtes noires peuvent être manipulées.

Questions :

- J'aimerais savoir ce qui a été fait, en matière de sécurité, pour le transport par autocar, depuis les derniers accidents mortels. en 2006.
- Seriez-vous favorable à une interruption de conduite entre 3 et 6 heures du matin – période où l'on comptabilise, hélas, un maximum d'accidents dus à la fatigue ?